



L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs
et Professeurs des Ecoles
Mesdames et Messieurs les Assistants de vie
Scolaire et d'intégration.

S/C de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale
S/C de Mesdames et Messieurs les
Principaux de Collèges

Marseille, 16 Décembre 2011

Division des Personnels

Chargée de mission FC

Référence
FD/FC/2009

Dossier suivi par
MT CORUBLE

Téléphone
04 91 99 67 96

Fax
04 91 99 67 81

Mél.
ce.ia13fc1d
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Objet : Mise en œuvre pour l'année scolaire 2011/2012 du Droit Individuel à la Formation (**D.I.F.**) des personnels enseignants du 1^{er} degré et des AVSI.

Références :

- Courrier du 20 juin 2011
- Bulletin académique n°546 du 5 Décembre 2011.

PJ :

1 dossier de demande de mobilisation du DIF

Afin de prendre en compte les dispositions du bulletin académique susvisé, la campagne départementale de mobilisation du **droit Individuel à la Formation (D.I.F.)** pour les personnels enseignants du 1^{er} degré et AVSI est prorogée jusqu'au 13/01/2011.

Les demandes de mobilisation du DIF précédemment présentées, en application des dispositions du courrier du 20/06/2011 (en ligne sur le site internet IA13), sont valables. De nouvelles demandes de mobilisations du DIF peuvent désormais être déposées pour réception par le bureau DP0 de l'inspection Académique (Mme CORUBLE) **avant le 13/01/2012, délai de rigueur.**

L'ensemble de ces demandes sera examiné à l'aune des dispositions du bulletin académique susvisé ; je souhaite notamment attirer votre attention sur les précisions apportées quant:

- **aux formations éligibles** au titre de mobilisation du D.I.F avec « la priorité accordée pour les dossiers faisant clairement apparaître

- un projet de mobilité professionnelle (reconversion, réorientation..)
- un besoin de compétences nouvelles ou de formation diplômante... »

- **à la prise en charge du coût de la formation** suivie dans le cadre du DIF : « dans la limite des crédits académiques disponibles, la formation pourra donner lieu à une prise en charge partielle des frais d'inscription à la formation dans la limite de 50% du coût de celle-ci ; la prise en charge étant plafonnée à 750 euros. Cette prise en charge sera accordée prioritairement accordée aux demandes s'inscrivant dans un projet de mobilité professionnelle. » .

- **à la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement** qui sont à la charge exclusive de l'agent.



2/2

- **au versement de l'allocation de formation** qui n'interviendra que si la formation suivie dans le cadre DIF se déroule, en présentiel, pendant les vacances scolaires. Elle sera versée à terme échu, sur présentation d'une attestation de présence détaillée et/ou de justificatifs d'assiduité. En cas d'interruption, le montant de cette allocation est calculé en fonction du nombre d'heures effectivement suivies.

Le dossier joint en annexe sera complété par l'intéressé et transmis à son responsable hiérarchique. Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

L'agent devra transmettre son dossier par la voie hiérarchique pour réception par le bureau DP0 avant le 13/01/2012 délai de rigueur.

Aucune demande parvenue après cette date ne pourra être prise en compte au titre de la présente année scolaire.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour l'Inspecteur d'Académie
Le Secrétaire Général

Michel RICARD

MOBILISATION DU DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Au titre de l'Année scolaire 2011-2012

Dossier de demande IA13

Division des Personnels
Chargée de mission FC

Dossier concernant un Personnel enseignant du 1^{er} degré (IA 13)

Dossier concernant un AVSI

Note : les autres catégories de personnels sont gérés par les services du Rectorat.

Référence
FD/FC/2011
Dossier suivi par
MT CORUBLE
Tél. : 04 91 99 67 96
Fax : 04 91 99 67 81
Mél. : Ce.dp13@ac-aix-
marseille.fr
28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex1

1) Etat civil :

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

date de naissance :

Nombre d'enfants:

téléphone :

Adresse personnelle :

Adresse électronique :

2) Situation administrative actuelle :

✓ Ancienneté générale de service au 1/01/2012 :

✓ Date d'entrée dans l'EN

✓ Grade actuel

depuis le

échelon

✓ Affectation actuelle :

○ Lieu d'exercice

○ Fonction actuelle

○ Note pédagogique

✓ Pour les Personnels enseignants 1^{er} degré :

circonscription de rattachement :

✓ Pour les AVSI = indiquer l'établissement de rattachement

3) Diplômes possédés :

Intitulé en toutes lettres	Date d'obtention

Division des Personnels
Chargée de mission FC

Référence
FD/FC/2011
Dossier suivi par
MT CORUBLE

Tél. : 04 91 99 67 96
Fax : 04 91 99 67 81

Mél. : Ce.dp13@ac-aix-
marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex1

4) Formations déjà suivies autres que les formations initiale et continue de l'Éducation Nationale, les stages qualifiants Éducation Nationale

Libellé	durée	Suivi à titre personnel, DIF, Congé Formation

5) Expériences professionnelles autres que celle actuellement exercée au sein de l'Éducation nationale :

Autre Administration, Association Auto-entreprise Activité libérale	Nature des Fonctions exercées	durée

6) Avez-vous

mobilisé votre DIF au titre de l'année scolaire 2010/2011 Oui Non

❖ Si oui, indiquer dans quel département

❖ Pour les personnels venant d'un autre département, merci de fournir l'attestation d'utilisation du DIF établie par l'Administration d'origine.

Dans tous les cas :

❖ Indiquer le nombre d'heures DIF mobilisées

❖ Le solde

Bénéficié d'un congé de formation au titre de l'année 2011/2012

Oui Non

❖ Durée du congé formation

❖ Libellé de la formation

7) Indiquez précisément :

le nombre d'heures de DIF que vous souhaitez mobiliser au titre de la présente demande (2011-2012):

le libellé exact de la formation pour laquelle vous souhaitez mobiliser le DIF :

les périodes concernées :

8) Etat des services depuis le 1^{er} (=date d'entrée en vigueur du DIF(cf point 2 de la circulaire du 15 juin 2011

Période	Temps complet	Temps partiel et quotité	Disponibilité CLM, CLD..
Du 01/07/2007 au 31/08/2008			
Du 01/09/2008 au 31/08/2009			
Du 01/09/2009 au 31/08/2010			
Du 01/09/2010 au 31/08/2011			
Du 01/09/2011 au 31/08/2012			

Fait à le

Si tout ou partie de la formation se déroule en dehors des congés scolaires, je m'engage à ce que ma participation à celle-ci n'affecte en aucun cas le respect de mon obligation réglementaire de service.

Signature de l'agent précédé de « pris connaissance

Rappel : Pièces à joindre au dossier

- Lettre de motivation manuscrite (recto-verso maximum) précisant le projet professionnel dans lequel s'inscrit la demande et les compétences recherchées.
- Descriptif de la formation demandée établi par l'organisme de formation : contenu, programmes, durée, calendrier avec les dates précises
- Devis ou facture pro forma sur lequel doivent figurer le n° Siret et le n° d'agrément de formation.

Ce dossier doit être soumis à l'avis circonstancié de l'I.E.N de la circonscription de rattachement ou du chef d'établissement puis à transmettre par la voie hiérarchique, à l'Inspection Académique, Division des personnels enseignants, DP0, avant le **13/01/2012**, délai de rigueur .

Tout dossier incomplet et/ou hors délai ne sera pas traité.

DEMANDE DE MOBILISATION DU D.I.F. – 2011/2012 :

AVIS de l'IEN ou du CHEF D'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT

A joindre au dossier de demande complété par l'agent et **à transmettre** à l'Inspection Académique, Division des Personnels enseignants, DP0, **avant le 13/01/2012.**

Dossier concernant un Personnel enseignant du 1^{er} degré (IA 13)

Dossier concernant un AVSI

Note : les autres catégories de personnels sont gérés par les services du Rectorat.

Division des Person
Chargée de mission FC

Référence
FD/FC/2011
Dossier suivi par
MT CORUBLE

Tél. : 04 91 99 67 96
Fax : 04 91 99 67 81

Mél. : Ce.dp13@ac-aix-
marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex1

Rappel sur la candidature déposée :

NOM et Prénom :

Etablissement d'affectation : adresse :

Demande de formation : Période : Toussaint 2011 Noël 2011 Février 2012

Printemps 2012 Eté 2012

autres Lesquels :

Libellé de la formation :

Coût : _____ euros / Nombre d'heures DIF que je souhaite mobiliser : _____ heures

Avis de l'I.E.N ou du Chef d'établissement de rattachement :

AVIS : FAVORABLE DEFAVORABLE

NOM et prénom du signataire :

Fonction ou grade :

Date :

Signature

Tampon de l'établissement

Dossier transmis à la 13-DPE-DP0 le : / / 2012